



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56
brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 20 février 2018

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à Maison des Associations - Groupement Brévenne - 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST - tel : 04-78-45-57-56
mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Les clubs peuvent venir retirer les annuaires 2017-2018 lors des permanences du Groupement assurées le mardi de 18h30 à 19h30.

➡ PRESIDENCE

Marc BAYET

Suite à de nombreux retours d'éducateurs et aux observations effectuées le week-end sur la pratique, nous constatons un nombre très important de plateaux U11 se jouant en auto-arbitrage. **Cette pratique d'auto-arbitrage n'est valable que pour les catégories U7 et U9.**

De nombreux soucis ou contestations ont été relatés ou observés du fait de cette pratique en auto-arbitrage. Nous vous demandons donc de bien respecter les lois du jeu qui demandent un arbitre au milieu du terrain.

Nous vous rappelons que l'ensemble des matchs U11 doit être arbitré par une personne bien identifiée au milieu du terrain. En effet, la présence d'un arbitre dans le jeu est obligatoire pour cette catégorie et donc l'arbitrage ne peut pas être effectué par les éducateurs situés sur le bord du terrain.

Nous insistons également sur une bonne idée à mettre en place (voir ci-dessous) visant à favoriser l'arbitrage des jeunes par les jeunes (quand cela est possible). En effet, **il serait bien que les clubs recevant un plateau mettent à disposition deux jeunes joueurs U15, U17 ou U19 en vue d'arbitrer toutes les rencontres** (dans la mesure du possible). Il faut bien évidemment qu'ils soient informés des lois du jeu en lien avec la catégorie U11.

Nous comptons sur vous pour que l'ensemble des matchs U11 soit arbitré de la bonne manière afin que les rencontres se déroulent de manière satisfaisante.

La bonne idée en U11 : identifier au sein de la catégorie deux responsables de l'arbitrage de vos plateaux U11 à domicile. Les responsables de l'arbitrage sont des jeunes joueurs U15, U17, U19 et/ou des dirigeants du club.

Ils sont obligatoirement licenciés de la F.F.F.

Ils connaissent les lois du jeu du Foot à 8 (catégorie U11) = Rôle du référent arbitre du club

Ils se présentent aux éducateurs avant de débiter les rencontres et rappellent l'état d'esprit du football d'animation (Arbitrage éducatif). Ils s'assurent que les licences soient présentées. Ils s'assurent que la feuille de match soit correctement remplie AVANT les rencontres.

En cas d'incidents ou de problèmes, ils sont tenus de les noter sur la feuille de match et de faire suivre un rapport le cas échéant. Ils sont les interlocuteurs des Commissions de Groupements du District en cas de problèmes ou d'incidents.

A noter : le contrôle des licences effectué par les responsables de l'arbitrage du plateau se limite à la vérification de la présentation de celles-ci. En cas d'absence de licences, il rappellera simplement la règle au dirigeant responsable de l'équipe et inscrira sur la feuille de match l'absence de ces documents.

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Informations permanentes : Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau sur une date du calendrier U7 et/ou un Interclub U7-U9 le 28 Avril.



PV 376 DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Les festi-animations sont déjà définis pour cette saison : à **Saint Pierre la Palud** le 17 mars, à **L'Arbresle** le 28 avril et à **Grézieu le Marché** le 26 mai.

Informations importantes : De nouvelles règles, concernant les dimensions des terrains, la surface de réparation et la relance du gardien de but doivent être rappelées aux éducateurs et mises en place par les clubs responsables des plateaux.

Comme annoncé à l'AG de groupement : lors de la prochaine journée commune U7 – U9 du 3 mars 2018, deux plateaux interclubs seront organisés sur les stades de CRAPONNE et SAINT GENIS LAVAL regroupant sur un même site 12 équipes U7 et 12 équipes U9 des mêmes clubs. (ATTENTION : début des rencontres à 9h30). Merci à ces deux clubs pour l'accueil de ces plateaux un peu particuliers.

INTER CLUBS U7-U9 - Début des rencontres à 9h30

à Craponne, 24 équipes : Interclub 1 : STE FOY LES LYON 1,2,3, CHAPONOST 1,2, FCPA 3,4,5, CRAPONNE 1,2,3,4
à St Genis Laval, 24 équipes : Interclub 2 : FCSO 1,2,3,4, GIVORS 1,2, MILLERY-VOURLES 1,2,3, OSGL 1,2,3

PLATEAUX U7 DU 3 Mars 2018 Début des rencontres à 10h00

à L'Arbresle, 16 équipes, plateau 51 : SOUCIEU 1,2, FC ST ROMAIN DE POPEY 1,2,3, SC BIGARREAUX 1,2,3, FRANCHEVILLE 1,2, CASCOL 3,4, HTE BREVENNE 1,2, FCPA 1,2

à Trèves, 14 équipes, plateau 52 : HTS LYONNAIS 1,2, RHONE SUD 1,2,3, BRIGNAIS 1, US DES MONTS 1, GRIGNY 1,2,3, VAL LYONNAIS 1,2,3, TREVES 1

à Marcy L'Etoile, 15 équipes, plateau 53 : CASCOL 1,2, GREZIEU / MEYS 1,2, HTE BREVENNE 3,4, SAVIGNY 1, ST PIERRE LA PALUD 1, LA GIRAUDIERE 1,2, GREZIEU / VAUGNERAY 1,2, CS MEGINAND 1,2, FC VAILLANTE 1

COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Modifications ou précisions de Localisation de plateaux U9 du 3 mars 2018 : 6eme journée

Le plateau 5 organisé par le club de BIGARREAUX se tiendra sur le terrain de Bibost : Lu et Noté

Informations importantes : Les nouvelles règles, concernant les dimensions de la surface de réparation et la relance du gardien de but doivent être rappelées aux éducateurs et mises en place par les clubs responsables des plateaux.

Comme annoncé à l'AG de Groupement : lors de la prochaine journée commune U7 – U9 du 3 mars 2018, deux plateaux interclubs seront organisés sur les stades de CRAPONNE et SAINT GENIS LAVAL regroupant sur un même site 12 équipes U7 et 12 équipes U9 des mêmes clubs (ATTENTION : début des rencontres à 9h30). Merci à ces deux clubs pour l'accueil de ces plateaux un peu particuliers. Pour les U9, la composition de ces plateaux est indiquée ci-dessous.

Plateaux du 3 mars 2018 : 6eme journée

Les matchs commencent à 10h00 (sauf les plateaux Interclubs qui débutent à 9h30). Les feuilles d'effectifs doivent être remplies et **il faut détenir le listing papier des licences tiré à partir de l'application Footclub**. La feuille de match est téléchargeable sur le site du District et fournie par le club recevant le plateau. **Des contrôles des licences seront effectués sur certains plateaux, ainsi qu'a posteriori lors du contrôle des feuilles de Bilan.**

PLATEAU N°1 à CRAPONNE - InterClubs : stade Trévoux (Synthétique) à 9h30

CRAPONNE 1,2,3 ET 4 / CHAPONOST 1, 2 ET 3 / PAYS DE L'ARBRESLE 1, 2 ET 3 / SAINTE FOY LES LYON 1 ET 2

PLATEAU N°2 à SAINT GENIS LAVAL – InterClubs à 9h30

SAINT GENIS LAVAL 1, 2, 3 ET 4 / FC SUD OUEST 69 1 ET 2 / GIVORS 1 ET 2 / MILLERY VOURLES 1, 2, 3 ET 4

PLATEAU N°3 à HAUTE BREVENNE

HAUTE BREVENNE 1 ET 2 / MEYS - GREZIEU MARCHE 1 ET 2 / SAINT MARTIN EN HAUT 1 ET 2 / SAVIGNY 1 ET 2

PLATEAU N°4 à OULLINS (Plateau à 10 équipes)

CASCOL 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 1 ET 2 / GREZIEU - VAUGNERAY 1 ET 2 / MEGINAND 1 ET 2 / SAINT GENIS LAVAL 5 ET 6

PLATEAU N°5 à BIBOST

BIGARREAUX 1 ET 2 / HAUTE BREVENNE 3 ET 4 / SAINT PIERRE MINES 1 ET 2 / VAL LYONNAIS 1 ET 2

PLATEAU N°6 à GIRAUDIERE

GIRAUDIERE 1 / BIGARREAUX 3 ET 4 / HAUTE BREVENNE 5 ET 6 / PAYS DE L'ARBRESLE 4 ET 5 FEM / VAL LYONNAIS 3



PV 376 DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

PLATEAU N°7 à GREZIEU LA VARENNE (Plateau à 10 équipes)

GREZIEU - VAUGNERAY 3 ET 4 / CASCOL 6 FEM ET 7 FEM / CRAPONNE 7 FEM / GRIGNY 3 / MILLERY VOURLES 5 ET 6 / SAINT PIERRE MINES 3 / SAINT ROMAIN DE POPEY 1

PLATEAU N°8 à SAINTE FOY LES LYON (stade de la plaine)

SAINTE FOY LES LYON 5 ET 6 / BRIGNAIS 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 3 ET 4 / RHONE SUD 3 / SOUCIEU EN JARREST 3

PLATEAU N°9 à GRIGNY (Plateau à 10 équipes)

GRIGNY 1 ET 2 / CASCOL 5 / FC VAILLANTE YZERON 1 / MILLERY VOURLES 7 ET 8 / SAINTE FOY LES LYON 3 ET 4 / TREVES 4 VENTS 1 ET 2

PLATEAU N°10 à SOUCIEU EN JARREST

SOUCIEU EN JARREST 1 ET 2 / CASCOL 3 ET 4 / CRAPONNE 5 ET 6 / HAUT LYONNAIS 3 / US DES MONTS 3 FEM

PLATEAU N°11 à CHATELARD - LARAJASSE

US DES MONTS 1 ET 2 / FC SUD OUEST 69 3 ET 4 / HAUT LYONNAIS 1 ET 2 / RHONE SUD 1 ET 2

Plateaux du 10 mars 2018 : 7eme journée

Un plateau supplémentaire pourrait être ajouté en cas de nouvelle inscription d'équipe

PLATEAU N°1 à VOURLES (Plateau à 10 équipes)

MILLERY VOURLES 1 ET 2 / CASCOL 1 ET 2 / CRAPONNE 1 ET 2 / GRIGNY 1 ET 2 / SAINTE FOY LES LYON 1 ET 2

PLATEAU N°2 à HAUT LYONNAIS (Plateau à 10 équipes)

HAUT LYONNAIS 1 ET 2 / FC VAILLANTE YZERON 1 / GIRAUDIÈRE 1 / HAUTE BREVENNE 1 ET 2 / PAYS DE L'ARBRESLE 1 ET 2 / US DES MONTS 1 ET 2

PLATEAU N°3 à HAUTE BREVENNE

HAUTE BREVENNE 5 ET 6 / BIGARREAUX 3 ET 4 / SAINT PIERRE MINES 1 ET 2 / SAINT ROMAIN DE POPEY 1 / US DES MONTS 3 FEM

PLATEAU N°4 à MESSIMY

VAL LYONNAIS 1 ET 2 / CRAPONNE 3 ET 4 / MEYS - GREZIEU MARCHE 1 ET 2 / SAINT GENIS LAVAL 3 ET 4

PLATEAU N°5 à MONTAGNY

FC SUD OUEST 69 3 ET 4 / MILLERY VOURLES 7 ET 8 / RHONE SUD 3 / SAINT MARTIN EN HAUT 1 ET 2 / VAL LYONNAIS 3

PLATEAU N°6 à L'ARBRESLE

PAYS DE L'ARBRESLE 3 / BIGARREAUX 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 3 ET 4 / HAUT LYONNAIS 3 / HAUTE BREVENNE 3 ET 4

PLATEAU N°7 à CHAPONOST

CHAPONOST 3 / CASCOL 6 FEM ET 7 FEM / CRAPONNE 5 ET 6 / SAVIGNY 1 ET 2 / SOUCIEU EN JARREST 3

PLATEAU N°8 à ST MAURICE/DARGOIRE (Stade Vilette 69440) (Plateau à 10 équipes)

RHONE SUD 1 ET 2 / BRIGNAIS 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 1 ET 2 / SOUCIEU EN JARREST 1 ET 2 / TREVES 4 VENTS 1 ET 2

PLATEAU N°9 à SAINT PIERRE LA PALUD

SAINTE FOY LES LYON 3 ET 4 / CRAPONNE 7 FEM / PAYS DE L'ARBRESLE 4 ET 5 FEM / SAINT GENIS LAVAL 5 ET 6 / SAINTE FOY LES LYON 3 ET 4

PLATEAU N°10 à OULLINS

CASCOL 5 / GREZIEU - VAUGNERAY 3 ET 4 / GRIGNY 3 / MILLERY VOURLES 5 ET 6 / SAINTE FOY LES LYON 5 ET 6

PLATEAU N°11 à Stade Grand Croix - MARCY L'ETOILE

MEGINAND 1 ET 2 / FC SUD OUEST 69 1 ET 2 / GREZIEU - VAUGNERAY 1 ET 2 / SAINT GENIS LAVAL 1 ET 2

PLATEAU N°12 à GIVORS (Stade TONY GARCIA)

GIVORS 1 ET 2 / CASCOL 3 ET 4 / CHAPONOST 1 ET 2 / MILLERY VOURLES 3 ET 4

➡ COMMISSION U11

Maurice GENETIER et Christophe LAVAL

Courriers reçus

STE FOY LES LYON : déplacement plateau B352, lu et noté

CASCOL : horaire plateau A311, lu et noté

MILLERY/VOURLES : plateaux B315 et D315, lu et noté

GREZIEU LE MARCHE : horaires et lieux, lu et noté

GREZIEU LA VARENNE : horaires plateaux, lu et noté

SAINTE FOY LES LYON : changement horaire, lu et noté



PV 376 DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Information importante sur la pratique limitrophe :

Dans le cadre de la pratique du week-end, nous avons planifié deux dates de pratique limitrophe en U11 les 26/05/18 et 02/06/18. Cette pratique vise à diversifier la saison et permettra de rencontrer d'autres clubs qu'à l'accoutumée. En effet, nous souhaitons organiser des plateaux inter-groupements avec tout de même une limitation des déplacements (de 20 à 30 km max.). Cette pratique est sur la base du volontariat et nécessite donc un engagement de votre part (retour par mail) auprès du Groupement avant le 02/04/18.

Mon club souhaite participer à la pratique limitrophe des 26/05/18 et 02/06/18 et s'engage à se déplacer sur le lieu du plateau.

OUI

OUI mais uniquement pour les équipes :/...../...../...../...../...../...../.....

NON

Tous les clubs qui ne souhaitent pas participer à cette pratique limitrophe seront désignés sur des plateaux au sein du Groupement.

Pour l'instant, seuls 13 clubs ont répondu ! Voici les équipes actuellement inscrites : FRANCHEVILLE 1, CASCOL 1,2,3,4, ST PIERRE PALUD 1,2,3, CHAPONOST 1,2,3, SOUCIEU 1,2, ST MARTIN HAUT 1, VAL LYONNAIS 1,2, GREZIEU VARENNE 1,2, GIVORS 1,2, RHONE SUD 1,2, PAYS ARBRESLE 1,2,3,4

Plateaux de la phase 3 :

Des installations étant indisponibles et des demandes ayant été formulées, les poules et les calendriers des plateaux ont été réédités. Les nouvelles versions seront en ligne sur le site du District d'ici la fin de la semaine.

Informations permanentes

GREZIEU LA VARENNE : plateaux à domicile à 14h00 à Grézieu la Varenne

RHONE SUD : plateaux à domicile à 14h00 à Saint Jean de Touslas

GIVORS : plateaux à domicile à 10h00 au stade Tony Garcia

HAUTE BREVENNE : plateaux à domicile à 10h00

HAUTS LYONNAIS : plateaux à domicile à 10h00 à Aveize

LA GIRAUDIERE : plateaux à domicile à 10h00 Stade de la Giraudière

GREZIEU/MEYS : à 14h00 au stade de la Gare à Meys

O LYONNAIS : plateau a domicile à 14h00

MILLERY-VOURLES : plateaux à domicile à 10h00 à Vourles

ST FOY LES LYON : plateaux au stade du Plan du Loup à 10h00

ST GENIS LAVAL : plateaux à 10h00 et second plateau à 11h00 Stade Beauregard

FC5069 : plateaux à domicile à 14h00 à Taluyers

PAYS ARBRESLE : plateaux à domicile à 10h00 à L'Arbresle

GRIGNY : plateaux à domicile à 10h00

FRANCHEVILLE : plateaux à domicile à 10h00

CRAPONNE : matchs à domicile au stade Trévoux à 10h00 pour les équipes 2, 3, 4 et 14h00 pour l'équipe 1

MEGINAND : plateaux à domicile à 10h00 à Saint Genis les Ollières, stade Louison Bobet

Modifications de lieux ou d'horaires

Journée 1 du 3 Mars : Plateau A311 à 10h00 au CASCOL

Plateau A315 à 14h00 à Marcy l'Etoile, stade Grand Croix

Plateau B313 à 14h00 à Grézieu, stade du Cartay

Plateau B313 à 11h00 à Saint Genis Laval, stade Beauregard

Plateau B315 à 14h00 à Givors, stade Tony Garcia

Plateau D315 à 10h00 à Millery

Journée 2 du 10 Mars : Plateau B322 à 14h00 à Grézieu le Marché, stade du Cartay

Journée 3 du 17 Mars : Plateau D332 à 14h00 à Meys, stade de la Gare

COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI (stagiaire)

Courriers reçus : FRANCHEVILLE : inversion de matchs, lu et noté



PV 376 DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

SAVIGNY : changement horaire, lu et noté

GREZIEU LE MARCHE : changement lieux et horaires, lu et noté

Informations permanentes

CRAPONNE : matchs à domicile à 14h00 au stade Trévoux

MEGINAND : matchs à domicile à 14h00 à Marcy l'Etoile, stade Grand Croix

Championnat phase 2 INFORMATION IMPORTANTE

Des modifications de calendrier ont eu lieu dans les poules C, D et E : veuillez conserver les étiquettes reçues en effectuant si besoin les modifications à la main.

Afin que toutes les équipes disputent le même nombre de matchs, le Groupement organise des rencontres entre les exempts de chaque journée. **Il s'agit de rencontres officielles dont les feuilles de match doivent être envoyées au Groupement dans un délai de 48h.**

Journée 3 du 3 Mars	VAL LYONNAIS 2 – VAL LYONNAIS 3 TREVES 4 VENTS 2 – ST PIERRE PALUD 1
Journée 4 du 10 Mars	GRIGNY 1 - LA GIRAUDIÈRE 1 CHAPONOST 3 – MEGINAND 2
Journée 5 du 17 Mars	GREZIEU VAUGNERAY 1 – HTE BREVENNE 2 MILLERY/VOURLES 6 – FRANCHEVILLE 1
Journée 6 du 28 Avril	MEGINAND 1 – MILLERY/VOURLES 5 BIGARREAUX 1 – ST ROMAIN POPEY 1
Journée 7 du 5 Mai	STE FOY LYON 3 – CASCOL 4 GREZIEU VAUGNERAY 3 - HAUTS LYONNAIS 2
Journée 8 du 26 Mai	ST MARTIN HAUT 2 – ST GENIS LAVAL 5 FC SO69 2 – US DES MONTS 2
Journée 9 du 2 Juin	MILLERY/VOURLES 4 – HAUTS LYONNAIS 1 HTE BREVENNE 3 – HTE BREVENNE Fem 4

Changements de lieux ou d'horaires

Journée 3 du 3 Mars

Poule A SAVIGNY 1 – STE FOY LYON 2 à 15h30

Poule B ST GENIS LAVAL 4 – MEGINAND 1 à 15h30 au stade Beauregard

Poule C GREZIEU/MEYS 1 – STE FOY LYON 3 à 15h30 au stade du Cartay

Poule D ST GENIS LAVAL 5 – CASCOL 4 à 15h30 au stade Beauregard

Poule D FRANCHEVILLE 1 – MEGINAND 2 à 15h30

Journée 5 du 17 Mars

Poule B GREZIEU/MEYS 1 – MILLERY/VOURLES 4 à 14h00 à Meys, stade de la Gare

Journée 7 du 5 Mai

Poule D BIGARREAUX 1 – FRANCHEVILLE 1 (match inversé) à Montrottier

Journée 9 du 2 Juin

Poule D GREZIEU/VAUGNERAY 3 – FRANCHEVILLE 1 (match inversé)

Feuilles de match non parvenues

Journée 1 Poule B ST GENIS LAVAL 4 – LA GIRAUDIÈRE 1

Journée 2 Poule C HTE BREVENNE 2 – ST GENIS LAVAL 5

Matches non joués

Suite aux intempéries et à de nombreux arrêtés municipaux, des matchs n'ont pu se disputer : **ils doivent se jouer le 24 mars** (4^{ème} tour Coupe Brévenne). Toutefois, vous avez la possibilité de les jouer avant cette date (par exemple en semaine en lieu et place d'un entraînement) avec **l'accord des 2 clubs à transmettre en copie par mail au Groupement.**

Journée 1

Poule A TREVES 1 – ST MARTIN HT 1

Poule B ST MARTIN HAUT 2 – STE FOY LYON 3

Poule Exempts GREZIEU/MEYS 1 – RHONE SUD 1 le 24 Mars à 14h00 à Meys, stade de la Gare



PV 376 DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Journée 2

Poule A ST MARTIN HAUT 1 – CHAPONOST 2
Poule C HTS LYONNAIS 1 – GRIGNY 1
Poule E HTS LYONNAIS 2 – HTE BREVENNE FEM 4

COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Courriers reçus

Coupe U17 : courrier de l'arbitre pour inverser le score du match SAVIGNY 1 – MILLERY/VOURLES 2

Calendrier prévisionnel

Seniors : 25 Février, 1° Avril, demi-finales le 20 Mai et finale le 3 Juin

U17 : 22 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin

U15 : 24 Février, 21 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin

Le tirage des quarts de finale de toutes les coupes se déroulera le Mardi 6 Mars à 19h30 au Siège du Groupement.

Toutes les équipes encore engagées sont invitées.

Feuilles de match manquantes

En Monts du Lyonnais ST JULIEN BIBOST 1 – SOURCIEUX LES MINES 2
En Ballandras ST MARTIN HAUT 2 – CASCOL 2
ST PIERRE MINES 2 – MILLERY/VOURLES 2
PAYS ARBRESLE 2 – GRIGNY 2
ST GENIS LAVAL 2 – HAUTE BREVENNE 2

Coupe Ballandras

huitièmes de finale

SOUCIEU EN JARREST est forfait donc PAYS ARBRESLE 2 est qualifié

le 22 Février à 20h00 QUATRE VENTS TREVES 1 – RHONE SUD 1

le 24 Février à 19h00 LA GIRAUDIERE/BRUSSIEU 1 – HAUTS LYONNAIS 2

le 25 Février à 12h00 SOURCIEUX 1 – FRANCHEVILLE 2

le 25 Février à 14h30 CASCOL 2 – CRAPONNE 2

le 7 Mars à 20h00 ST GENIS LAVAL 2 – MILLERY/VOURLES 2

date à définir BESSENAY 1 – PAYS ARBRESLE 1

COTEAUX LYONNAIS 1 – SAINT PIERRE LA PALUD 1

Coupe Monts du Lyonnais huitièmes de finale

le 23 Février à 20h00 SAVIGNY 2 – US DES MONTS 2

le 24 Février à 18h00 BIGARREAUX 1 – HAUTS LYONNAIS 3

le 28 Février à 20h30 VAL LYONNAIS 3 – VILLECHENEVE 2

Coupe Brévenne U17 : Sont qualifiés pour les quarts de finale du 22 Avril : FRANCHEVILLE 1, MEGINAND 1, MILLERY/VOURLES 2 et 3, STE FOY LES LYON 1 et 2, CRAPONNE 2, HAUTS LYONNAIS 1

Coupe Brévenne U15 huitièmes de finale

le 24 Février à 14h00 ST MARTIN HAUT 1 – GIVORS 1 à Messimy

le 24 Février à 15h30 STE FOY LYON 1 – FCSO69 1

GREZIEU/VAUGNERAY 1 – MEGINAND 1

ST GENIS LAVAL 3 – HAUTE BREVENNE/GIRAUDIERE 1

HAUTE BREVENNE/GIRAUDIERE 2 – SC GARON 2

US DES MONTS 1 – FCSO69 2 à Larajasse

date à définir TREVES QUATRE VENTS 1 – HAUTS LYONNAIS 1

SAVIGNY 1 – MILLERY/VOURLES 2